

FICHE DE MISSION

Service	DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE, VIE DES QUARTIERS ET SPORTS MEDIATEUR EN SANTE, VILLE DE MONTELIMAR
Poste	ANIMATEUR D'ATELIER DE PROMOTION EN SANTE
Mission	Le volontaire effectue des missions d'accompagnement des publics autour des problématiques de la promotion de la santé et de la prévention de maladies chroniques.
Lieu	MONTELIMAR, quartiers prioritaires de la ville
Durée	10 mois à compter du 1^{er} Octobre 2017
Horaires	De 24h à 35h (en fonction du volontariat partagé, accepté et contractualisé au cours de l'entretien du 11 juillet) du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30 (horaires prévisionnels avec possibilité d'aménagement partagé)
Activités principales	<p>-Veiller à accompagner les publics sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation à des temps d'information collective • La mise en place d'ateliers collaboratifs • L'aide aux personnes pour trouver les bons interlocuteurs face à leur problématique de santé. <p>-Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'animation</p>

Activités annexes	<ul style="list-style-type: none"> -Participer à la mise en place et au déroulement des maraudes une fois par semaine -Contribuer à communiquer les actions du Samu Social auprès du grand public.
--------------------------	--

Compétences mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance des techniques d'animation de groupe sera appréciée <p>Savoirs être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualités relationnelles • Capacité d'adaptation à des publics variés • Sens du travail en équipe • Sens de l'initiative et de l'organisation • Capacité de discrétion et du secret professionnel
-----------------------------------	--

Environnement professionnel	Entouré des professionnels et des bénévoles du Samu Social, l'animateur sera accompagné par le médiateur santé et l'animateur du Samu.
------------------------------------	--

<p>Spécificités du poste / Contraintes</p> <p>Sujétions / Indemnités</p>	<p>-Soumis au secret professionnel tout en partageant les situations aux partenaires « incontournables ».</p> <p>Le volontaire perçoit chaque mois, une indemnité de 607,34 € (467,34 € et 106,38 € (sur critères sociaux)) versés par l'Etat et 106,31 € par la Ville) permettant de couvrir les frais personnels de subsistance.</p> <p>En outre, la ville apporte un complément par une possibilité d'octroi de chèques déjeuners et la prise en charge des frais de formation générale intra, PCS1, civique et citoyenne</p> <p>- Autres avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> . protection sociale, . deux jours de congés par mois, . cotisation retraite, . aides région Auvergne-Rhône-Alpes : <ul style="list-style-type: none"> Carte M'ra (hors avantage manuels scolaires), L'accès à la tarification TER « illico SOLIDAIRE », <p>Le suivi d'une formation complémentaire à choisir parmi les deux offres suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> § Une formation de bénévole associatif. § Une aide financière à la formation au BAFA ou au BAFD. Formation diversifiée (SAVARA).
--	--

<p>Tutorat - Qualification en fin de mission</p>	<p>-Un tuteur accompagne le jeune volontaire tout au long de son parcours dans ses missions techniques :</p> <p>-Dès son arrivée, il lui est proposé une période d'immersion institutionnelle (Elus et Responsables administratifs, Direction, Outils de formation et de l'environnement (présentation de l'équipe, du centre...) et de la préparation à l'appropriation de ses missions.</p> <p>L'accompagnement du volontaire au cours de sa mission consiste à choisir, préparer, organiser, soutenir, contrôler et évaluer les activités qui lui seront confiées. En outre, le tuteur accompagne le volontaire dans son projet d'avenir.</p> <p>-Un certificat d'engagement et un bilan nominatif de Service Civique sont délivrés au volontaire à l'issue de son contrat.</p> <p>-Le tuteur suivra, avec l'aval du volontaire, son parcours au delà de sa mission effectuée au sein de la structure.</p>
---	---

<p>Contact</p>	<p>Jean-Paul PERRIER, Mairie de MONTELIMAR Chargé de mission auprès de la Directrice Générale des Services</p> <p>Tél : 04 75 00 25 93 Port : 06 18 96 05 11 E-Mail : jean-paul.perrier@mairie-montelimar.fr</p>
-----------------------	--